



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Égalité & Diversité**  
LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE S'ENGAGE

## LA LOI DÉFINIT 25 CRITÈRES DE DISCRIMINATION, COMBIEN EN CONNAISSEZ-VOUS ?

Grossesse	Origine	Perte d'autonomie	Appartenance ou non à une ethnie	Mœurs
Domiciliation bancaire	Apparence physique	Opinions politiques	État de santé	Capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français
Caractéristiques génétiques	Âge	Handicap	Appartenance ou non à une nation	Patronyme
Activités syndicales	Sexe	Identité de genre	Lieu de résidence	Opinions philosophiques
Appartenance ou non à une prétendue race	Orientations sexuelles	Vulnérabilité économique	Situation de famille	Appartenance ou non à une religion

**VOUS PENSEZ ÊTRE VICTIME OU TÉMOIN D'UNE DISCRIMINATION  
SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL ?**

**CONTACTEZ LA CELLULE DE SIGNALEMENT AU 01 49 55 82 41  
[intranet.national.agri/Egalite-Diversite-et-Handicap/Cellule-Discrimination](http://intranet.national.agri/Egalite-Diversite-et-Handicap/Cellule-Discrimination)**

La discrimination est un délit passible d'une peine de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende pour les personnes physiques et de 225 000 € pour les personnes morales.